



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 25

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

Délibération n°25 du 08/07/2024

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Vorey-sur-Arzon - Le Bourg tranche 1
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Vorey-sur-Arzon, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite restructurer un réseau d'eau pluviale, au Bourg (Tranche 1) et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Vorey-sur-Arzon pour le renouvellement du réseau d'eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours
30 000,00 €	-	30 000,00 €	50% 15 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Vorey-sur-Arzon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Vorey-sur-Arzon en vue de participer au financement d'une restructuration d'un réseau d'eau pluviales de 50% du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 15 000 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Vorey-sur-Arzon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer que tout acte afférant à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 26

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

Délibération n°26 du 08/07/2024

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois : approbation de la modification des statuts
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier des articles L.5211-16 et suivants du CGCT, L.5212-1 et suivants, et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-20.

Vu également les dispositions des articles L.5211-61, L.5212-33 et L. 5711-4 du CGCT ;

Vu les statuts du Syndicat de gestion des eaux du Brivadois (SGEB) ;

Vu les statuts du Syndicat des eaux du Doulon ;

Vu la délibération du Conseil syndical du SGEB 43 du 25 mars 2024 et les statuts annexés ;

Vu la délibération du Conseil syndical du Syndicat des eaux du Doulon du 04 avril 2024 ;

La SGEB et ses membres souhaitent rapprocher les syndicats primaires du SGEB pour ne former plus qu'un seul syndicat.

Considérant qu'en application des articles L.5212-33 et de l'article L.5711-4 du CGCT précités, lorsqu'un syndicat intercommunal ou un syndicat mixte adhère à un autre syndicat en lui transférant toutes ses compétences, le syndicat mixte est substitué aux syndicats primaires et ce dernier dissous, revenant de droit à une forme d'adhésion-dissolution,

Considérant que ce mécanisme d'adhésion-dissolution des syndicats précités (syndicat des eaux de Fontannes, syndicat des eaux du Doulon, syndicat des eaux du Cézallier, syndicat des eaux de l'Armandon, syndicat des eaux de Couteuges) au sein du SGEB a été retenu afin de procéder à ce rapprochement,

Considérant que la mise en œuvre de cette procédure nécessite la modification des statuts du SGEB, en annexe de la délibération, afin de permettre ce processus d'adhésion-dissolution. Tel est le sujet de la délibération qui vous est présentée ce jour,

Considérant que les statuts proposés conservent avec quelques ajustements les périmètres des anciens syndicats au sein de commissions territoriales permettant de conserver une proximité et de constituer des collèges électoraux au sens de l'article L.5212-8 ;

Ainsi, en application de cet article, ces commissions géographiques seront constituées comme suit pour la compétence « eau potable », avec 7 secteurs :

- Commission du Cézallier,
- Commission de l'Armandon,
- Commission de Couteuges,
- Commission de Doulon,
- Commission de Fontannes,
- Commission des membres isolés (qui ne sont pas rattachés à un périmètre antérieur de syndicat primaire),
- Commission de Brioude.

Il est également prévu une commission géographique regroupant les membres qui transfèreraient une compétence assainissement. Il n'est pas proposé à ce stade de sectorisation géographique compte tenu du nombre plus faible d'adhésions. Elle regroupe les membres qui adhèreraient pour l'assainissement collectif comme non collectif étant considéré que ces deux services sont interdépendants, nombre de communes ayant des zones en collectif et non collectif.

Considérant que ces commissions joueront un double rôle :

- Désigner leurs représentants, en leur sein, pour siéger au comité syndical ;
- Représenter l'échelon de proximité du syndicat à l'échelle de leur secteur géographique.

Considérant que la révision statutaire proposée a également pour but de faciliter à terme l'intégration des EPCI à fiscalité propre au sein du SGEB et de clarifier les compétences en les découpant en compétences à la carte, facilitant également les adhésions selon les intérêts de chaque membre ;

Ainsi, le SGEB, aux statuts modifiés, constituera un syndicat mixte fermé à la carte qui aura pour compétences :

- **l'eau potable** au sens de l'article L.2224-7 et suivants du CGCT et toutes les missions rattachées par les textes en vigueur à ladite compétence : la production, le transport, le stockage, la distribution de l'Eau Potable ; la réalisation de tous les travaux et études nécessaires dans ce domaine ; l'achat et vente d'eau à des collectivités extérieures au territoire syndical, dans un cadre conventionnel ; élaboration d'un schéma de distribution d'eau potable, diagnostic territorial sur l'accès à l'eau potable et missions qui y sont rattachées prévues à l'article L. 2224-7-3 du CGCT ; la gestion et la préservation de la ressource en eau, maintien et amélioration de la qualité de l'eau potable.
Le syndicat sera compétent pour la réalisation d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau.
- **Transport et traitement en matière d'assainissement collectif** : le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites (dont le transport et traitement de ces eaux usées ; le contrôle et la collecte des eaux de vidange à partir des stations d'épuration ; le traitement d'eaux usées de collectivités extérieures au territoire syndical, dans un cadre conventionnel ; la réalisation de tous les travaux et études nécessaires dans ce domaine), au sens de l'article L.2224-8, I et II du CGCT.
- **L'assainissement non collectif** au sens de l'article L.2224-8, III du CGCT : Le contrôle des installations d'assainissement non collectif ; avec l'accord écrit du propriétaire, le syndicat peut décider d'assurer le service facultatif d'entretien des ANC. De même, il peut décider d'instaurer le service facultatif de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle. Il peut en outre décider d'assurer le service collectif de traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif ; la possibilité d'instaurer un service de traitement des matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectif ; la réalisation de tous les travaux, études et diagnostics nécessaires dans ce domaine ; la possibilité d'instaurer un service public facultatif lié aux réhabilitations.

Étant rappelé que l'adoption de cette modification statutaire nécessitera l'approbation des membres actuels du SGEB, dont celle du Syndicat des eaux du Doulon, à la majorité qualifiée des organes délibérants des membres, soit :

- les deux tiers au moins des membres représentant plus de la moitié de la population totale
- ou la moitié au moins des membres représentant les deux tiers de la population.

Considérant que si le syndicat des eaux du Doulon est déjà membre du SGEB et adhère par conséquent à celui-ci, il a été demandé aux communes membres du syndicat de se prononcer sur la révision statutaire proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

-+ DÉCIDE

- Article 1 : d'approuver la modification des statuts proposés par le SGEB tels qu'annexés à la présente délibération et le rapprochement qu'il induit avec le syndicat des eaux du Doulon dont est membre la commune de Laval sur Doulon.
- Article 2 : de demander que cette modification statutaire entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025.
- ARTICLE 3 : de confirmer que l'adhésion du syndicat pour l'intégralité de la compétence à la carte « eau potable » du SGEB, soit l'intégralité des compétences du Syndicat des eaux du Doulon.
- ARTICLE 4 : de rappeler que cette évolution statutaire entraînera de droit la dissolution des syndicats membres du SGEB, dont celle du Syndicat des eaux du Doulon, en application des articles L.5212-33 et L.5711-4 du CGCT, les membres du Syndicat des eaux du Doulon, comme Laval sur Doulon, devenant de plein droit membres du SGEB. Ils siégeront désormais au sein des commissions géographiques reprenant pour l'essentiel les périmètres des syndicats primaires conformément aux statuts annexés.
- ARTICLE 5 : d'inviter Monsieur le Préfet, si la majorité qualifiée est atteinte à l'issue de la consultation des membres du SGEB, à prononcer par arrêté l'adhésion intégrale des syndicats membres au SGEB, dont celle du Syndicat des eaux du Doulon, d'une part, et de constater les dissolutions qui en résultent, dont celle du Syndicat des eaux du Doulon, d'autre part.
- ARTICLE 6 : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.
- ARTICLE 7 : de notifier la présente délibération
 - Au Préfet de Haute-Loire,
 - Aux Présidents et Maires des membres du SGEB et du Syndicat des eaux du Doulon,
 - Au trésorier de Brioude.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240710-DEL_CC2024_171-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 27

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe

Délibération n°27 du 08/07/2024

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie
Affaire suivie par : Sigrid CHILE/Vincent TEYSSONNEYRE

Objet :	Microcentrale de Brives-Charensac : avis sur le projet dans le cadre de l'enquête publique
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et de la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS), s'est fixée des objectifs ambitieux de production d'énergie renouvelable : + 32 % à l'horizon 2050. Dans ce cadre la collectivité porte la construction d'une microcentrale hydroélectrique au droit de l'ancien moulin du seuil de la Minoterie, sur la Commune de Brives-Charensac.

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°BCTE 2024/49 du 30 avril 2024, le dossier de demande déposé par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est soumis à une enquête Publique portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau. Cette enquête a lieu du 3 juin 2024 au 5 juillet 2024.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comportant notamment une note de présentation non technique du projet, une étude d'incidence et l'avis de l'autorité environnementale en application des articles L122-1, R122-2 et R122-3, L123-1 et suivants, R123-1 et suivants, L181-1 et suivants, L214-1 et suivants et R214-1 et suivants, y sera déposé.

Conformément à l'article R181-38 du Code de l'environnement, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay doit rendre un avis sur le projet d'implantation de cette microcentrale.

Le projet vise à valoriser le potentiel hydroélectrique de la Loire au droit de ce seuil existant, afin de disposer d'un outil de production d'énergies renouvelables capable d'assurer la production annuelle d'électricité de 1.15 GWh/an, permettant ainsi de manœuvrer les clapets du seuil et couvrir produire de l'énergie verte utilisée localement. Ce projet est développé dans le cadre de la Loi sur la Transition Énergétique de la Croissance Verte (LTECV) qui oriente le système énergétique français vers un modèle décentralisé basé sur les énergies renouvelables.

Aussi, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le projet présenté.

En parallèle à ce projet, des travaux de restauration des clapets du seuil de la Minoterie seront réalisés afin d'assurer la gestion des écoulements, surtout en période de crues. Les travaux de création de microcentrale et de réhabilitation du seuil seront donc réalisés en parallèle afin de réduire l'impact lié aux travaux.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- EMET un avis favorable au projet de microcentrale hydroélectrique au droit du seuil de
Délibération n°27 du 08/07/2024

la minoterie à Brives-Charensac au regard des incidences environnementales sur le territoire de la collectivité, conformément à l'article R181-38 du Code de l'environnement,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 28

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

Délibération n°28 du 08/07/2024

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie

Affaire suivie par : Sigrid CHILE/Jean LAPORTA

Objet :	Approbation du modèle-type de contrat d'attribution des aides dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable signé avec l'ADEME
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et de la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS), s'est fixée des objectifs ambitieux de production d'énergie renouvelable : + 32 % à l'horizon 2050. Pour y contribuer, la collectivité a signé avec l'ADEME en août 2023 un Contrat de Chaleur Renouvelable. Ce dernier vise les projets des filières suivantes : bois énergie, solaire thermique et géothermie.

Ce contrat, d'une durée de trois ans, permet à la Communauté d'agglomération d'animer et gérer le Fonds Chaleur de l'ADEME afin d'en faire bénéficier l'ensemble des porteurs de projets disposant d'un numéro SIREN : collectivités, entreprises, associations... À la différence du «Fonds Chaleur» hors contrat, tous les projets sont potentiellement éligibles quelles que soient leurs tailles.

Les objectifs prévisionnels sont les suivants : 6 198 MWh EnR, 28 installations de production EnR (bois, solaire thermique ou géothermie). Afin d'accompagner l'Agglomération dans l'animation du contrat, une aide prévisionnelle de 100 000,00 € sera versée par l'ADEME. Dans ce cadre, une prestation de conseils aux porteurs de projets sera proposée par l'Agglomération.

Les critères et les montants d'aides forfaitaires correspondent au « Fonds Chaleur » de l'ADEME : la subvention apportée aux projets sera calculée en fonction de la production de chaleur renouvelable de l'installation et non en fonction du montant d'investissement.

Le processus d'aide est le suivant :

- 1- une **note d'opportunité** réalisée par un prestataire missionné et pris en charge par l'Agglomération grâce à l'enveloppe animation octroyée par l'ADEME permet d'étudier la faisabilité technico-économique du projet,
- 2- une fois la faisabilité avérée, un **dossier de demande d'aides Fonds Chaleur** est constitué par le porteur de projet (présentation des volets administratif, technique et financier du projet),
- 3- le dossier de demande d'aide est présenté à l'ADEME au cours d'un **Comité d'engagement** statuant sur la validation ou non du projet et sur le montant de l'aide attribuée,
- 4- après validation de l'ADEME, le projet doit être approuvé en **Conseil communautaire**,
- 5- enfin, l'aide est formalisée par la constitution d'un document intitulé « **Contrat d'attribution des aides dans le cadre du Fonds Chaleur** » ; il s'agit d'une convention bilatérale signée entre l'Agglomération et le porteur de projet qui a pour objet de déterminer les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au bénéficiaire.

C'est le modèle-type de ce contrat qui est soumis à l'approbation du Conseil communautaire ; il énonce les conditions et modalités prévues par l'ADEME.

À noter que :

- l'aide est versée au bénéficiaire après présentation des pièces justifiant de la réalisation achevée de l'opération,
- il incombe au porteur de projet, entre autre, de fournir un bilan annuel d'exploitation permettant de vérifier que la production effective de chaleur soit conforme aux prévisions ayant servi de base au calcul du montant d'aide ; l'ADEME se réservant le droit de demander un remboursement partiel ou total de l'aide en fonction des écarts constatés.

Il est précisé qu'il existe des variantes de ce contrat-type correspondant aux différentes typologies de projets et systèmes de production de chaleur éligibles : études, investissements en réseaux de chaleur, en chaufferies bois + réseaux de chaleur ou en chaufferies bois, géothermie, solaire thermique.

C'est le modèle le plus usité qui est présenté en annexe et qui correspond aux chaufferies bois, géothermie ou solaire thermique.

Lors du dernier comité d'engagement en date du 25 mars 2024, les subventions suivantes ont été attribuées :

- Installation de 2 chaudières à bois déchiqueté couplées à un ballon tampon pour l'entreprise FAVIER à Cussac sur Loire, pour un montant de 94 500,00 €,
- Installation d'une chaufferie bois déchiqueté avec un silo pour l'entreprise le Gîte du Mazel à Sembadel, pour un montant de 10 500,00 €,
- Installation d'une chaufferie bois déchiqueté avec un silo pour l'entreprise l'Hôtel le Vénéré à La Chaise Dieu, pour un montant de 32 175,00 €,
- Installation d'une chaudière à granulés biomasse collective pour l'entreprise DENAUX à Craponne sur Arzon, pour un montant de 12 948,60 €.

Le procès verbal d'attribution des aides signé par l'ADEME est présenté en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le modèle-type de contrat d'attribution des aides, ci-annexé, dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable signé avec l'ADEME,
- APPROUVE le versements des subventions prévues par le procès verbal, ci-annexé, dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable signé avec l'ADEME :
 - 94 500, 00 € pour l'entreprise FAVIER à Cussac sur Loire,
 - 10 500,00 € pour l'entreprise le Gîte du Mazel à Sembadel,
 - 32 175,00 € pour l'entreprise l'Hôtel le Vénéré à La Chaise-Dieu,
 - 12 948,60 € pour l'entreprise DENAUX à Craponne sur Arzon,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240710-DEL_CC2024_173-DE

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 29

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe

Délibération n°29 du 08/07/2024

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie
Affaire suivie par : Sigrid CHILE/Claire ROUCHIER

Objet :	Appel à projets ACTEE Sequoia 3 - Approbation du tableau de versement des financements 2024
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay s'est engagée dans la transition énergétique. Le volet « bâtiments » est prioritaire dans sa stratégie Climat-Air-Energie . L'appel à projets (AAP) Sequoia 3 lancé par le programme ACTEE vise à accompagner les collectivités publiques dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments publics. Cet appel à manifestation est porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Cet appel à projets apporte un financement aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique. ACTEE apporte également différents outils à destination des collectivités et des acteurs de la filière, avec notamment la mise à disposition d'un simulateur énergétique, un site internet informant de chaque étape des projets de rénovation ainsi qu'un centre de ressources adapté aux territoires (cahiers des charges type, fiches conseils, guides, etc.) à destination des élus et des agents territoriaux.

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a souhaité répondre à cet appel à projet afin d'amplifier sa stratégie de rénovation du patrimoine tertiaire public en lien avec ses objectifs définis dans le cadre des démarches Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET), Territoire à Energie Positive (TEPOS) et Cit'ergie. La rénovation du patrimoine public est un enjeu majeur de réduction des consommations énergétiques, et c'est un axe prioritaire pour l'atteinte des objectifs du décret tertiaire et la labellisation Cit'ergie.

À la suite de la réponse à l'appel à projets (AAP) « SEQUOIA 3 » lancé le 9 novembre 2021 à destination des bâtiments publics tertiaires des collectivités, le jury a décidé de sélectionner les projets du groupement constitué de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, de la Communauté de Communes des Sucs, de la Commune du Puy-en-Velay, et de la Commune d'Yssingaux.

Le jury a décidé d'attribuer les financements prévisionnels présentés dans le tableau suivant :

Communes	Aides
Araules	5 300,00 €
Bonneval	125,00 €
Brives-Charensac	107 950,23 €
Communauté de communes des Sucs	11 827,69 €
Chadrac	25 646,38 €
Chaspinhac	4 016,16 €
Coubon	3 395,00 €
Craponne	1 496,25 €

Espaly-Saint-Marcel	24 058,29 €
Lavoûte-sur-Loire	900,00 €
Le Monteil	745,05 €
Le Puy-en-Velay	317 631,25 €
Polignac	6 990,00 €
Saint-Germain-Laprade	15 167,25 €
Saint-Hostien	18 332,25 €
Solignac-sur-Loire	44 600,00 €
Vals-près-Le Puy	1 953,33 €
Vorey-sur-Arzon	4 750,00 €
Total bénéficiaires hors Communauté d'agglomération	594 884,13 €
Aide attribuée à la Communauté d'agglomération	56 127,38 €
Total général	651 011,51 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE de la subvention accordée dans le cadre du dispositif ACTEE SEQUOÏA 3 à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à hauteur de 56 127,38 €,
- ATTRIBUE dans le cadre du dispositif ACTEE SEQUOÏA 3 signé avec ACTEE les aides prévisionnelles suivantes :

Communes	Aides
Araules	5 300,00 €
Bonneval	125,00 €
Brives-Charensac	107 950,23 €
Communauté de communes des Sucs	11 827,69 €
Chadrac	25 646,38 €
Chaspinhac	4 016,16 €
Coubon	3 395,00 €
Craponne	1 496,25 €
Espaly-Saint-Marcel	24 058,29 €
Lavoûte-sur-Loire	900,00 €
Le Monteil	745,05 €

Le Puy-en-Velay	317 631,25 €
Polignac	6 990,00 €
Saint-Germain-Laprade	15 167,25 €
Saint-Hostien	18 332,25 €
Solignac-sur-Loire	44 600,00 €
Vals-près-Le Puy	1 953,33 €
Vorey-sur-Arzon	4 750,00 €
Total bénéficiaires hors Communauté d'agglomération	594 884,13 €
Aide attribuée à la Communauté d'agglomération	56 127,38 €
Total général	651 011,51 €

- INSCRIT les crédits nécessaires au budget pour le reversement des aides,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au versement de ces aides aux
attributaires comme présenté dans le tableau ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents
nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 30

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Roland GOBET.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Ginette VINCENT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Franck BRUN Développement économique

Objet :	Convention Publique d'Aménagement ZAC des Portes Occitanes : approbation du Compte Rendu Annuel des Comptes (CRAC) pour l'exercice 2023 et validation de l'avenant n°10
----------------	---

Rapporteur : Corinne BRINGER

La Convention Publique d'Aménagement (CPA) de la zone des Portes Occitanes, signée le 10 août 2004, a fait l'objet de 9 avenants.

Elle porte sur 11,6 ha à vocation d'activités de services et commerciales, dont 5,6 ha sur le Puy-en-Velay sous forme d'une ZAC et 6 ha sur la commune de Vals-Près-Le-Puy dans le cadre d'un lotissement.

Il vous est proposé l'examen sommaire du Compte Rendu Annuel des Comptes 2023 lié à cette zone. L'avenant n°10 à la CPA est également présenté.

Bilan 2023 :

Au cours de l'année 2023, la SEM du VELAY a poursuivi le travail initié les années précédentes, toujours en lien étroit avec un co-promoteur, sur le montage d'une opération en fonds propres dont l'objectif est la construction et la commercialisation/exploitation d'un bâtiment mixte à vocation commerciale et tertiaire.

Les études de conception menées début 2023 ont abouti au dépôt du permis de construire et de l'autorisation de travaux du 3 août de la même année. La pré-commercialisation des lots du programme s'est poursuivi durant toute l'année, et s'est accélérée au second semestre.

Sur le plan comptable, le bilan suivant peut être dressé :

- En dépenses, le montant total réalisé est de 2 860,11 € HT soit 2 860,11 € TTC (En 2023, l'opération présente un solde de TVA nul) comprenant 2 711 € de charges foncières et 149,11 € de rémunération de l'aménageur.
- Pas de recettes.

L'année 2023 se solde par un résultat d'opération déficitaire de - 2 860,11 € TTC, l'impact de la TVA étant nul.

En cumulé depuis 2004, le solde de l'opération présente au 31/12/2023 un excédent de 51 526 € après impact de la TVA.

En trésorerie, le compte courant de l'opération au 31/12/2023 présente un solde excédentaire de 65 910,22 €. Le compte de placement en parts sociales au Crédit Coopératif s'élève à 48 098,50 € en parts sociales au Crédit Coopératif.

Bilan prévisionnel 2024 :

L'année 2024 devrait être consacrée à la poursuite de l'opération en fonds propre portée par la SEM du Velay et son co-investisseur.

Pour rappel, la SEM du Velay porte un projet immobilier commercial, qui a vocation à répondre aux besoins d'entreprises de la zone souhaitant s'agrandir et acquérir leurs locaux ; d'autres besoins sont pressentis, répondant à des demandes d'implantation commerciales ou de

Délibération n°30 du 08/07/2024

bureaux.

Le scénario retenu est celui d'un portage du projet en co-promotion entre :

- Une SEM qui assure le suivi de la conception, aménagement, construit et vend ;
- Un promoteur spécialisé dans l'immobilier d'entreprise qui conçoit et commercialise.

Le permis de construire déposé en août 2023, a été obtenu le 27 février 2024. Idem pour l'autorisation de travaux déposée en parallèle.

Le second trimestre devrait être consacré à la constitution de la société ad hoc, à la vente du foncier à terme à cette dernière et à la poursuite de la commercialisation des lots. L'objectif est la signature de 60 % de réservations avant l'automne 2024 afin de notifier les marchés immédiatement à la suite. Le programme immobilier « Panorama » devrait entrer en phase chantier en début d'année 2025. La vente à la société ad hoc à constituer, et dont la SEM sera actionnaire, devrait se réaliser fin d'année 2025. La livraison du programme devrait également intervenir sur la fin d'année 2025, tandis que le démarrage des activités des preneurs devrait s'effectuer plutôt début d'année 2026

Comptablement, les prévisions 2024 sont les suivantes :

Conformément aux documents joints en annexe, la totalité des charges de l'opération en 2024 devrait atteindre 4 573,96 € TTC, dont 62,53 € TTC pour le lotissement sur Vals, 30,84 € TTC pour la ZAC au Puy-en-Velay et 4 480,59 € TTC pour l'extension sur le Puy.

Pour 2024, le montant total des recettes devrait quant à lui s'élever à 9 337 € TTC. Aussi, l'année 2024 devrait se solder par un résultat d'exploitation positif de 5 003,05 €.

En cumulé depuis 2004, le solde de l'opération au 31/12/2024 devrait présenter un excédent de 56 529 € après impact de la TVA.

Avenant n°10 à la La Convention Publique d'Aménagement (CPA) de la zone des Portes Occitanes :

Un nouvel avenant à la CPA est nécessaire. Il porte sur 2 éléments :

- la durée de la concession prolongée par l'avenant n°9 doit être à nouveau prolongée de 1 an (jusqu'à fin 2026 – après la livraison du programme immobilier fin 2025) afin de permettre de céder le dernier foncier disponible, correspondant aux parcelles BS 409 et 438 de 3 843 m², situé dans l'extension de l'opération et de réaliser la voirie de liaison entre le giratoire interne à la zone et le futur pont sur le RIOU,
- Les incidences financières de cette nouvelle prorogation sont prises en compte dans un nouveau bilan global prévisionnel d'opération. Par rapport au dernier CRACL 2022, approuvé par délibération du Conseil communautaire du 22 juin 2023, le nouveau solde global d'exploitation au terme de l'opération passerait de 253 439 € à 248 676 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 10/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le compte-rendu de la CPA de la ZAC des Portes Occitanes 2023 et le prévisionnel 2024 ci-annexé,
- VALIDE le projet d'avenant 10 à la Convention Publique d'Aménagement de la zone des Portes Occitanes ci-annexé,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240712-DEL_CC2024_175-DE

Le Vice-Président,

Roland GOBET

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 31

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur

Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Margaux UEBELHARD Développement économique

Objet :	Aide à l'immobilier d'entreprises : attribution de subventions
----------------	--

Rapporteur : Michel JOUBERT

Lors des Conseils communautaires du 15 décembre 2022 et du 22 juin 2023, de nouveaux dispositifs d'aides à l'immobilier d'entreprises ont été adoptés à l'occasion du renouvellement d'un partenariat entre le Département de la Haute-Loire et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay en la matière.

En voici les principales modalités :

Aides à l'immobilier d'entreprise Département / Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
<p>immobilier « de production » :</p> <p>1 / aide du Département de la Haute-Loire</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide de 10 % pour une dépense subventionnable maxi de 400 000 € HT (plus de plafond au m²), soit une subvention maximale de 40 000 €, - bénéficiaires : industrie, artisanat, service aux entreprises, services informatiques et numériques, prestataires de service à l'industrie, logistique, entreprises de gros, entreprises exerçant des activités de transformation et de commercialisation, à la condition de développer une activité de production, - nature des projets retenus : construction, extension, acquisition ou réhabilitation de bâtiments, - seuil retenu : 250 m² et plus. <p>2 / aide de la Communauté d'agglomération : aide égale à celle du Département.</p>
<p>Aide à l'immobilier touristique :</p> <p>1 / aide du Département de la Haute-Loire</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide à l'hôtellerie de tourisme, - aide maximum de 40 000 €, - bénéficiaires : hôtel de tourisme classés 2 étoiles minimum avant ou après investissement, - nature des projets retenus : achat des murs et travaux. <p>2 / aide de la Communauté d'agglomération : 17,50 % de la dépense subventionnable HT du Département, soit une aide maximale de 7 000 €.</p>
<p>Aide à l'hôtellerie de plein air de tourisme :</p> <p>1 / aide du Département de la Haute-Loire</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide maximum de 40 000 €, - bénéficiaires : exploitants à titre individuel ou en société d'un camping avec un capacité d'au moins 50 emplacements, - nature des projets retenus : achat des murs et du foncier, investissements immobilier ou paysagers. <p>2 / aide de la Communauté d'agglomération : 17,50 % de la dépense subventionnable HT du Département, soit une aide maximale de 7 000 €.</p>

Outre ces dispositions financières, le partenariat entre le Département et la collectivité permet un montage et une instruction commune des dossiers par le Département, lequel soumet 5 projets éligibles aux aides de la Communauté d'agglomération au regard des modalités applicables. Le tableau ci-annexé résume les aides sollicitées.

Sur ces bases, il convient de valider les conventions attributives de subvention correspondantes.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 10/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE les aides à l'immobilier d'entreprises telles que présentées dans le tableau ci-annexé, représentant un montant d'aides de 179 655,00 €,
- VALIDE les conventions d'attribution d'aides correspondantes et ci-annexées,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 32

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Corinne BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ

Délibération n°32 du 08/07/2024

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement économique

Objet :	Organismes à vocation économique : subventions
----------------	--

Rapporteur : Michel JOUBERT

Chaque année, la Communauté d'agglomération soutient le fonctionnement des organismes à location économique. Voici un tableau récapitulatif des demandes :

Structure	Objectifs	Subvention octroyée en 2023	Proposition 2024	Remarque
Office de Commerce et de l'Artisanat de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	Association représentative des commerçants de l'agglomération, Actions visant à la promotion de l'activité commerciale à l'échelle de la Communauté d'agglomération	50 000 €	50 000 €	Convention 2023-2025 en cours
ESEPAAC	Ecole Supérieure de l'Emballage et du Packaging qui forme annuellement 140 étudiants en licence pro et en master, Ecole à renommée internationale, dont l'objectif est d'étoffer à terme son offre de formation avec un master nouveau en collaboration avec l'IUT.	10 000 €	10 000 €	Dossier demande de subvention reçu le 15/12/23
UCAF	L'UCAF a pour objectif de récolter des fonds en vue de contribuer au développement de la formation supérieure, de la recherche et de l'innovation scientifique et économique à partir de l'IUT du	25 000 €	25 000 €	Nouvelle convention annuelle à venir

	Puy-en-Velay, Action qui s'inscrit dans un partenariat avec le Conseil Départemental, également financier.			
Initiative Haute-Loire	Soutien à la création / reprise d'entreprises par la délivrance de prêts d'honneur et de garanties auprès des banques ainsi que la mise en place de parrainage, Cible : TPE principalement.	20 000 €	20 000 €	Convention annuelle (année civile),
Réseau Entreprendre	Soutien à la création / reprise d'entreprises par la délivrance de prêts d'honneur et de garanties auprès des banques ainsi que la mise en place de parrainage, Cible : PME.	5 000 € maxi	5 000 € maxi	Convention tri-annuelle sur la période 2024-2026 à venir
ADIE	association qui aide les personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire à créer leur entreprise.	10 000 €	10 000 €	Convention 2023 – 2025 ci -annexée
La Brasserie du Digital (LB2D)	Fonctionnement du pôle numérique	83 500 €	83 500 €	Nouvelle convention annuelle
Agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises	Agence de développement économique Régionale dont l'objet est d'accompagner les entreprises dans leur phases de création, ou de développement au travers la promotion et la mise en oeuvre des dispositifs d'aides régionales	20 000 €	20 000 €	convention pour la période 2022 – 2024 en cours de validité

	et de faciliter l'installation d'entreprises nouvelles sur le territoire régional			
Département de la Haute-Loire	Événement Heritech : événement qui vise à réunir annuellement au Puy-en-Velay l'ensemble des acteurs du numérique et du tourisme (patrimonial bâti et naturel, patrimoine immatériel).	5 000 €	0 €	Pour 2024 cet événement ne sera pas organisé en Haute-Loire
TOTAL		228 500 €	223 500 €	

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 10/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- SOUTIENT les organismes à vocation économique tel que décrit dans le corps de la présente,
- ATTRIBUE les montants de subventions comme indiqués ci-dessous :

Structure	Subvention 2024
Office de Commerce et de l'Artisanat de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	50 000 €
ESEPAC	10 000 €
UCAF (Université Clermont Auvergne Fondation)	25 000 €
Initiative Haute-Loire	20 000 €
Réseau Entreprendre	5 000 € maxi
ADIE	10 000 €
La Brasserie du Digital (LB2D)	83 500 €
Agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises	20 000 €
TOTAL	223 500 €

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents ci-annexés.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240710-DEL_CC2024_177-DE

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 33

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILÈRE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Délibération n°33 du 08/07/2024

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement économique

Objet :	Commune de Saint-Paulien - Zone de Nolhac : travaux de rénovation de l'éclairage public
----------------	---

Rapporteur : Corinne BRINGER

Des travaux de rénovation de l'éclairage public doivent être réalisés sur la zone d'activité de Nolhac, commune de Saint-Paulien.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **68 993,56 € HT**.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Communauté de Communes une participation de 55 %, soit :

$$68\ 993,56 \times 55\ \% = 37\ 946,46\ \text{€}.$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 10/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avant projet des travaux cités en référence,
- CONFIE la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération à hauteur de 37 946,46 €, montant à réajuster en fonction des dépenses réellement effectuées,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du receveur du Syndicat Départemental,
- ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie incluse dans le domaine public intercommunal.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240710-DEL_CC2024_178-DE

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 34

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur

Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement économique

Objet :	Commune de Saint-Paulien : cession de la parcelle BE 499 au profit de Monsieur Laurent FAURE
----------------	--

Rapporteur : Corinne BRINGER

La Communauté d'agglomération est sollicitée par Monsieur Laurent FAURE pour l'acquisition de la parcelle cadastrée BE 499 d'une superficie de 18 m² sur la commune de Saint-Paulien.

Cette bande de terrain, située à proximité du centre aquatique de Saint-Paulien, est nécessaire à Monsieur FAURE dans le cadre de son projet de rénovation des chalets de loisirs sur la commune.

Cette parcelle pourrait être cédée au prix de 38 €, prix correspondant à l'estimation des Domaines du 18 mars 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 10/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur Laurent FAURE, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, de la parcelle cadastrée BE 499 d'une superficie de 18 m² située sur la commune de Saint-Paulien,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de 38 €, conforme à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale du 18 mars 2024, frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240710-DEL_CC2024_179-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 35

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur

Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Franck BRUN Développement économique

Objet : ZA Corsac- Exercice de la faculté de réméré sur la parcelle 430041000AD0199

Rapporteur : Corinne BRINGER

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Communautaire :

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 36

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur

Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement économique

Objet :	Cession des immeubles 2-4 rue Ronzon
----------------	--------------------------------------

Rapporteur : Roland LONJON

La Communauté d'agglomération est propriétaire de lots importants dans l'immeuble sis 2-4 rue Ronzon au Puy-en-Velay (tènement immobilier datant de 1880 composé de deux bâtiments accolés, séparés par un mur de refend). Elle souhaite les vendre. Les deux autres copropriétaires (un particulier et l'association "petit frère des pauvres") sont également vendeurs de leurs lots. Pour information, les lots nous appartenant sont inoccupés.

La toiture de cet immeuble est en mauvais état et de gros travaux sont nécessaires à court terme. Des devis ont été sollicités par le syndic de copropriétés, Immo de France d'un montant variant entre 73 000 € et 102 000 € (arrondis). La question des travaux de toiture figurait à l'ordre du jour de l'AG de copropriété du 8 mars 2024.

Au vu de nos tantièmes, la part de travaux de toit incombant à l'Agglomération aurait été comprise entre 42 000 € et 60 000 €.

Désireuse de vendre le bien en l'état, l'Agglomération, majoritaire au vu de ses lots, a voté contre ces travaux, tandis que les deux autres copropriétaires se sont abstenus pour l'un et voté contre pour l'autre.

Le 26 août 2022, le pôle d'évaluation domaniale a estimé les lots propriétés de la Communauté d'agglomération (310 m²) à 217 000 €, l'état de la toiture et de la charpente n'étant cependant pas pris en compte. Sollicité à nouveau dans le cadre de la vente envisagée, le pôle d'évaluation domaniale n'a pas répondu.

Une estimation de nos lots a été demandée à l'agence Immo de France qui, pour être le syndic de copropriété, connaît le bien dans son ensemble.

Au vu de l'état de la charpente et de la toiture, Immo de France a estimé le prix de nos lots (310 m²) entre 300 et 400 €/m², soit entre 93 000 € et 124 000 €.

L'agence GTI Immobilier nous fait parvenir une offre de M.Eric Berthaut, également acquéreur pour l'heure des lots de l'association "petit frère des pauvres".

M Berthaut, qui a étudié le projet de rénovation pour réhabiliter entièrement l'immeuble avec le coût de la toiture, propose pour nos lots 65 000 € nets vendeur.

Les actes notariés indiqueront que l'acheteur est informé des travaux de charpente/toiture à effectuer et qu'il les prendra à sa charge.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 10/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE la cession des lots de l'immeuble sis 2-4 rue Ronzon au Puy d'une superficie d'environ 310 m² au profit de Monsieur BERTHAUT ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte,
- AUTORISE cette cession pour un montant de 65 000 € TTC prix inférieur à l'estimation de Délibération n°36 du 08/07/2024

France Domaine du 26 août 2022, compte tenu des coûts très élevés des travaux de toitures non pris en compte dans l'estimation,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 37

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur

Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : David DEBET Développement économique

Objet :	Convention de groupement de commandes relative au recrutement d'un syndic de gestion des locaux pour le compte du comité des utilisateurs de l'ensemble immobilier des CFA de Bains
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

L'objet du groupement de commandes est la passation d'un marché pour confier une mission de syndic de gestion des locaux pour le compte du comité des utilisateurs de l'ensemble immobilier des CFA de Bains à compter de janvier 2025. La convention vise à préciser le rôle de chacun des membres dudit groupement, ainsi que l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats, puis le choix des co-traitants.

Le comité des utilisateurs de l'ensemble immobilier comprend : la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la Commune de Bains, l'association BTP CFA Auvergne Rhône Alpes, l'Association gestionnaire de l'IFP43. L'Agglomération est à la fois propriétaire du site, et utilisatrice des locaux avec la Cuisine en Velay.

Le coordonnateur sera BTP CFA qui engagera la consultation au nom du groupement de commandes.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 10/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la convention de groupement de commandes pour le recrutement d'un syndic de gestion des locaux pour le compte du Comité des utilisateurs de l'ensemble immobilier des CFA de Bains,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 38

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur

Délibération n°38 du 08/07/2024

Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion sociale

Objet :	Dispositif ALTI POP' : convention de financement 2024 avec la Ligue de l'Enseignement de Haute-Loire
----------------	--

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Vu la demande de financement de la Ligue de l'Enseignement de Haute-Loire concernant le dispositif ALTI POP',

Considérant l'intérêt de soutenir les initiatives à destination des jeunes de notre communauté,

Considérant la nécessité de favoriser leur engagement citoyen et leur épanouissement personnel,

Le dispositif ALTI POP' porté par la Ligue de l'Enseignement de Haute-Loire, destiné à soutenir les initiatives des jeunes de 11 à 25 ans, apporte un accompagnement de ces derniers pour monter leur projet, une aide financière sous la forme d'une bourse pouvant aller jusqu'à 1 000 €, et la rencontre avec d'autres jeunes porteurs de projets.

Ce dispositif offre une opportunité unique aux jeunes de s'exprimer, de développer leur créativité, d'être à l'initiative de projets soutenus favorisant leur engagement citoyen sur le territoire.

En 2023, 7 projets sur 19 sont portés par des jeunes résidant sur le territoire de l'Agglomération, ce qui représente 36,8 % de la répartition totale, soit la plus grande part du territoire altiligérien.

Il vous est proposé de valider la signature de la convention de financement ci-jointe en annexe, financement à hauteur de 1 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 12/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de financement d'un montant de 1 500 € pour le dispositif ALTI POP',
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention au nom de la collectivité.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240710-DEL_CC2024_183-DE

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 39

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Corinne BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Délibération n°39 du 08/07/2024

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion sociale

Objet :	Cohésion sociale : examen des subventions 2024
----------------	--

Rapporteur : Thierry MOURGUES

Depuis plusieurs années, une enveloppe annuelle est consacrée aux subventions dans le cadre de la politique de cohésion sociale de notre collectivité. Cette politique est un pilier essentiel de notre action en faveur du bien-être et de l'inclusion de tous les habitants du territoire intercommunal.

Les subventions accordées à différentes structures associatives ou municipales du territoire au titre de la cohésion sociale chaque année permettent de soutenir le fonctionnement et de développer des projets visant à renforcer la solidarité, l'égalité des chances et le vivre-ensemble au sein de nos communes.

Ces subventions permettent de soutenir des actions qui entrent dans le champ de la cohésion territoriale que souhaite porter l'Agglomération.

Depuis cette année, et dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030, une partie de l'enveloppe Cohésion Sociale (30 % du total de l'enveloppe) est destinée à financer des structures porteuses de projets dans les Quartiers dits « rattachés » de la Politique de la Ville : L'Arbousset à Espaly-Saint-Marcel, La Bouteyre à Chadrac et le Centre ville Historique du Puy-en-Velay.

Il vous est proposé d'examiner les demandes telles que présentées dans le tableau joint en annexe et validées par les élus référents lors des séances des 15 et 24 du mois de mai dernier.

Pour cette année 2024, 47 dossiers ont été déposés par 33 structures différentes. 38 projets ont été retenus dont 5 qui rentrent dans le cadre de l'enveloppe destinée aux quartiers rattachés de la Politique de la Ville.

Le montant total des financements s'élève à 114 450 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 12/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la nature et le montant des subventions 2024 de la Cohésion Sociale tels que présentés dans le tableau,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser les subventions délibérées aux différents organismes demandeurs.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240710-DEL_CC2024_184-DE

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 40

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion sociale

Objet :	Contrat de Ville : examen des subventions 2024
----------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Vu la loi Lamy du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu la délibération n°17 du Conseil Communautaire du 04 avril 2024 qui autorise Monsieur le Président à signer le Contrat de Ville pour la période 2024-2030 ;

Considérant que pour l'année 2024, dans le cadre du Contrat de Ville, une enveloppe financière est prévue au budget de la Cohésion Sociale – Politique de la Ville pour les demandes de subventions concernant des projets développés dans les quartiers prioritaires de Guitard et du Val Vert ;

Cette enveloppe vise à soutenir financièrement les associations et les structures publiques dont les actions relèvent des orientations du Contrat de Ville 2024-2030.

Pour 2024, 41 dossiers (dont l'un porté par la Mission Locale), émanant de 25 porteurs de projets, ont été déposés. Pour cette 1ère session, 29 projets ont été retenus pour financement.

La demande de subvention au titre du Contrat de Ville portée par la Mission Locale du Velay fait l'objet d'une délibération indépendante.

Le Comité des financeurs du Contrat de Ville, réuni le 31 mai 2024, a validé les participations de chacun des membres signataires et financeurs (État, Communauté d'agglomération, Conseil Départemental, OPAC 43 et Alliade Habitat).

Il vous est proposé d'examiner les demandes et les montants alloués tels que présentés dans le tableau joint en annexe.

Pour la Communauté d'agglomération, le montant s'élève à 98 100 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 12/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la nature et le montant des subventions 2024 au titre du Contrat de Ville 2024-2030 tels que présentés dans le tableau,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser les subventions délibérées aux différentes structures demandeuses.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240710-DEL_CC2024_185-DE

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 41

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion sociale

Objet :	Contrat de Ville : financement du projet PI QPV (Parcours individuels quartiers prioritaires ville) porté par la Mission Locale du Velay pour 2024
----------------	--

Rapporteur : Philippe MEYZONET

Vu la loi Lamy du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu la délibération n°17 du Conseil Communautaire du 04 avril 2024 qui autorise Monsieur le Président à signer le Contrat de Ville pour la période 2024-2030 ;

Considérant que pour l'année 2024, dans le cadre du Contrat de Ville, une enveloppe financière est prévue au budget de la Cohésion Sociale – Politique de la Ville pour les demandes de subventions concernant des projets développés dans les quartiers prioritaires de Guitard et du Val Vert ;

Cette enveloppe vise à soutenir financièrement les associations et les structures publiques dont les actions relèvent des orientations du Contrat de Ville 2024-2030.

Pour 2024, concernant le dossier porté par la mission locale, celui-ci a été étudié par le Comité des financeurs du Contrat de Ville, réuni le 31 mai 2024. Il a validé la participation de chacun des membres signataires et financeurs (État, Communauté d'agglomération, Conseil Départemental, OPAC 43 et Alliade Habitat).

Cette participation s'élève à 4 700 € pour la Communauté d'agglomération.

Il vous est demandé de valider cette participation.

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la nature et le montant du financement au projet PI QPV porté par la Mission Locale du Velay au titre du Contrat de Ville 2024-2030 tel que présenté dans le tableau,

- AUTORISE Monsieur le Président à verser la subvention délibérée à la Mission Locale.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240710-DEL_CC2024_186-DE

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 42

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur

Délibération n°42 du 08/07/2024

Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Léa SAGUETON Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Politique de l'Habitat : modification n°5 du règlement financier en faveur du logement et de l'hébergement 2019 - 2025
----------------	--

Rapporteur : Jérôme BAY

Dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a défini, en concertation avec les partenaires, son intervention financière sur la thématique Habitat au travers d'un règlement financier adopté le 20 juin 2019 et applicable sur la durée du PLH.

Ce règlement fixe la nature des opérations éligibles, les conditions d'octroi et de versement des subventions, ainsi que la procédure applicable et les pièces exigibles dans la limite des crédits alloués annuellement.

Il repose sur trois principaux volets :

- La création et l'amélioration des logements sociaux,
- L'amélioration et sous certaines conditions, la création de logements communaux,
- Le curage dans le cadre de la résorption d'îlot habitat dégradé et la résorption d'habitat insalubre ou très dégradé en centre bourg.

Deux nouvelles modifications sont apportées :

Suppression du plafond de demandes autorisées par commune pour des opérations de curage

Les communes ont le droit de solliciter une fois sur la durée du PLH une demande de subvention pour une opération de curage dès lors qu'elle permet d'améliorer l'habitabilité de constructions alentours.

Très peu de demandes ont été sollicitées depuis 2019. Néanmoins, deux communes seraient susceptibles de présenter deux projets éligibles, qu'il serait pertinent d'accompagner au vu des objectifs visés.

Compte tenu du faible volume de demandes et afin de permettre aux quelques opérations engagées de voir le jour, il est proposé de supprimer le nombre maximum de demandes par commune pour ce type d'opérations.

Subventions de fonctionnement aux associations œuvrant pour l'insertion par le logement, en référence à l'action n°6 du Programme Local de l'Habitat.

Depuis 2024, dans le domaine de l'habitat et du logement une enveloppe est allouée pour les demandes de subvention de fonctionnement d'associations œuvrant pour l'insertion par le logement. Ces subventions étaient autrefois délivrées par le service cohésion sociale.

Ces subventions s'inscrivent dans la politique Habitat Logement que souhaite porter la Communauté d'agglomération et particulièrement de l'action n° 6 du PLH qui vise à compléter ponctuellement les capacités d'accueil des publics précarisés et des jeunes en début de parcours professionnel par un soutien aux associations.

Il est proposé en conséquence d'ajouter les conditions de cette intervention au règlement financier pour le logement et l'hébergement.

Les demandes de subvention seront étudiées annuellement au regard des crédits alloués, sur instruction d'un dossier de demande et après validation des élus référents et du Conseil
Délibération n°42 du 08/07/2024

communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 12/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les modifications apportées au règlement financier pour le logement et l'hébergement tel que joint en annexe.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 43

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles

Délibération n°43 du 08/07/2024

TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Léa SAGUETON Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Politique de l'Habitat : examen des subventions de fonctionnement aux associations 2024
----------------	---

Rapporteur : Jérôme BAY

Depuis 2024, une enveloppe est consacrée dans le domaine de l'habitat et du logement aux subventions de fonctionnement sollicitées par les associations œuvrant pour l'insertion par le logement. Cette enveloppe était autrefois rattachée au service cohésion sociale.

Ces subventions permettent de soutenir des actions qui entrent dans le champ de la politique Habitat- Logement que souhaite porter l'Agglomération. Elles s'inscrivent plus exactement dans l'action n° 6 du Programme Local de l'Habitat 2019 – 2025 qui vise à « *compléter ponctuellement les capacités d'accueil des publics précarisés et des jeunes en début de parcours professionnel* » au travers d'un soutien aux associations. Cet engagement est également rappelé dans le règlement financier pour le logement et l'hébergement.

En 2024, 2 dossiers ont été déposés par 2 porteurs de projet différents.

Il vous est proposé d'examiner les demandes telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

Le montant global s'élève à 35 000 €.

Il est de plus proposé pour le soutien à l'association le Consulat, portant le Foyer Jeunes Travailleurs, la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs sur trois ans telle qu'annexée à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 12/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la nature et le montant des subventions de fonctionnement 2024 pour la politique Habitat-Logement telles que présentées dans le tableau

HABITAT LOGEMENT PORTEUR DE PROJET 2024	INTITULE DES ACTIONS OU DU PROJET	SUBVENTION 2024
LA CLEF 43	Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) Aide au logement des publics en difficulté	20 000 €
FJT LE CONSULAT	Foyer de Jeunes Travailleurs Accueil, hébergement et accompagnement	15 000 €

	de jeunes (16 - 30 ans) étudiants, salariés, apprentis, alternants ou en recherche d'emploi	
--	---	--

- AUTORISE Monsieur le Président à verser les subventions délibérées aux différentes associations et organismes demandeurs,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs triennale avec l'association le Consulat en lien avec le Foyer des Jeunes Travailleurs.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 44

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

Délibération n°44 du 08/07/2024

TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Nicolas CARON Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Mise à jour des conventions de mise à disposition du service instructeur des autorisations d'urbanisme auprès des communes
----------------	--

Rapporteur : Jérôme BAY

Le service instructeur communautaire des autorisations d'urbanisme a été créé par délibération du Conseil Communautaire du 4 décembre 2014. Au 1^{er} janvier 2017, suite à l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération, des conventions ont été établies avec les nouvelles communes intégrées dotées d'un document d'urbanisme.

Au 1^{er} janvier 2022, la loi a imposé à toutes les communes d'offrir à l'usager la possibilité de déposer de façon dématérialisée ses demandes d'autorisation d'urbanisme, et aux communes de plus de 3500 habitants de mettre en place une procédure d'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme.

Cette dématérialisation a modifié l'ensemble des modalités d'échange entre les différents acteurs de l'instruction : usagers, mairies, service instructeur, services consultés. Les conventions actuelles n'intègrent pas ces nouvelles pratiques.

Il convient donc de mettre à jour les conventions afin de prendre en compte ces changements.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 12/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions liant le service instructeur et les communes.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240710-DEL_CC2024_189-DE

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 45

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

Délibération n°45 du 08/07/2024

TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	CPA Centre ville : CRAC 2023
----------------	------------------------------

Rapporteur : Jérôme BAY

La Convention Publique d'Aménagement (CPA) et de Renouveau Urbain du centre-ville de la commune du Puy-en-Velay a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2004.

Le CRAC 2023 présente le réalisé de la 20ème année de cette concession.

Il est à préciser que l'agglomération a été à l'origine signataire de ce contrat au titre de ses compétences habitat (ce contrat comprenant la 1^{ère} OPAH- RU 2004-2009) et voirie d'intérêt communautaire. Ces opérations sont soldées depuis plusieurs années. Elle est néanmoins amenée à délibérer sur les CRAC successifs, étant co-contractante du contrat initial.

Chaque année, la Collectivité est amenée à se prononcer sur le Compte Rendu Annuel de Comptes (CRAC) de la CPA Centre ville.

RÉSULTATS GLOBAUX 2023

La seule opération « vivante » est celle de l'aménagement de l'îlot Boucher de Perthes, l'ensemble des autres opérations de la CPA étant soldé. L'opération consiste à rénover lourdement les immeubles sis au 6-8-10 rue Boucher de Perthes, acquis au terme d'une procédure de restauration immobilière avant de mettre en vente 2 maisons de ville.

La SEML est restée titulaire du Droit de préemption urbain renforcé que lui avait confié la Ville sur l'ensemble du périmètre de la CPA centre-ville, ce pourquoi elle a été en situation de devoir préempter des biens pour le besoin d'opérations qui ne lui étaient pas confiées dans le cadre de cette CPA. La ville du Puy-en-Velay a délibéré le 11 octobre 2023 pour mettre un terme à la délégation du Droit de Préemption renforcé dont disposait la SEM. Le DPU renforcé revient désormais à la ville ou est rattaché strictement à chaque périmètre concédé.

L'année 2023 se solde par une activité ayant généré en dépenses un total de 507 158.98€ TTC.

Les principales dépenses en 2023 se décomposent comme suit :

- Îlot Boucher de Perthes (travaux, honoraires impôts) pour un montant de 213 018,33 € HT (254 730,60 € TTC),
- Acquisition par activation du DPU du tènement sis 17 rue Jean Solvain, pour un montant de 170 000€ auxquels s'ajoutent 3 371,20 € TTC de frais liés.
- Frais divers (impôts, huissier, nettoyage...) affectant les immeubles dont la SEM s'est rendue propriétaire par préemption pour un montant de 9 784,88 € HT (9 891,01 € TTC).
- Frais financiers (3 354,03 €)
- Rémunération de la SEML (65 792,74 € TTC).

En recettes, l'année 2023 se solde par un total perçu de 562 027,82 € TTC.

Les principales recettes en 2023 se décomposent comme suit :

- Les recettes de cession foncière se montent à 234 659.49 € (3000€ correspondent à la cession de l'horloge du bâtiment sis au 5 rue Grangevieille à la ville du Puy-en-Velay, 180 000 € correspondant à la cession de l'immeuble sis 10 rue Dolaizon à la SPL du Velay et 51 659.49 € correspondant à la cession de l'immeuble sis 9 rue Grangevieille à la SPL du Velay, dans le cadre de la concession Cœur de ville).
- La participation de la ville du Puy-en-Velay à l'opération s'élève à 322 000 € TTC, correspondant à l'îlot dégradé Boucher de Perthes.
- Le montant des loyers de 5 366 € correspondant aux garages du 10 rue Jean-Solvain et à l'immeuble 10 rue Dolaizon.

L'année 2023 se solde par une activité ayant généré 507 158,98 € TTC de dépenses et 562 027,82 € TTC de recettes, soit un solde annuel positif après impact de TVA de 43 039,97 € (solde de TVA s'élevant à – 11 829 €).

RÉSULTAT GLOBAL PRÉVISIONNEL 2024

L'année 2024 sera marquée par :

- La fin des travaux de restructuration des immeubles sis 6-8-10 rue Boucher de Perthes et leur commercialisation (produit affecté à l'exercice 2025).
- La cession au prix de revient à la Ville des immeubles propriétés de la SEML acquis par préemption sur le secteur Jean-Solvain (pour permettre la clôture de la présente CPA) pour un montant de 217 677,02 € HT.

Elle devrait se solder par une activité générant en dépenses 343 818,03 € TTC et en recettes un total de 373 769,12 € TTC soit un solde bénéficiaire de 70 999,45 € TTC après impact de la TVA (solde de TVA s'élevant à 41 048 €).

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 12/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le Compte Rendu Annuel des Comptes 2023 de la Convention Publique d'aménagement (CPA) de renouvellement urbain du centre-ville,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre ou signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 46

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

Délibération n°46 du 08/07/2024

TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGERLa séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Christine PRUNET Théâtre

Objet :	Recrutement du personnel intermittent du spectacle par l'intermédiaire du G.U.S.O. (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) et fixation des modalités de rémunération pour le service Actions et Equipements Culturels
----------------	---

Rapporteur : Marc GIRAUD

L'accueil et la mise en place de spectacles étant limités dans le temps, le service Actions et Équipements Culturels est amené par son statut et la nature de ses activités, à faire appel à des personnels intermittents du spectacle (artistes et non artistes), sur des périodes définies pour pallier les besoins organisationnels des spectacles.

Régulièrement et pour la mise en œuvre de l'ensemble des manifestations culturelles et événementielles des équipements, il est nécessaire d'avoir recours à du personnel qualifié afin de répondre à des missions techniques précises : machiniste, technicien plateau, éclairagiste, ingénieur son,...

Dans le cadre de ce fonctionnement et conformément aux dispositions réglementaires, il est nécessaire de procéder au recrutement d'intermittents du spectacle, intervenants spécialisés, professionnels du spectacle vivant, dans le cadre de contrats, au vu des nécessités de service et par l'intermédiaire du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (G.U.S.O.). Ce personnel est employé pour une mission déterminée, conformément au CDD d'usage défini par la loi de 2016.

Il est proposé de fixer la rémunération de ce personnel de la manière suivante, selon les différentes missions des personnels recrutés :

Salaire horaire personnel qualifié	Coût global employeur (salaire brut & cotisations patronales)
Technicien Road	28 €
Technicien Spécialisé	32 €
Régisseur	35 €
Forfait journalier Technicien Spécialisé	390 €
Forfait journalier Régisseur	420 €
Forfait journalier Direction Technique	500 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 11/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- FIXE les modalités de rémunération du personnel intermittent du spectacle par
Délibération n°46 du 08/07/2024



l'intermédiaire du G.U.S.O. (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) pour les besoins du service Actions et Équipements Culturels, comme suit :

**Salaire horaire
personnel qualifié**

Technicien Road
Technicien Spécialisé
Régisseur
Forfait journalier Technicien Spécialisé
Forfait journalier Régisseur

Forfait journalier Direction Technique

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- INSCRIT Les dépenses sous les imputations suivantes :
Chapitre : 012 / Article : 64131 / Sous-Fonction : 3117 (rémunérations)
Chapitre : 012 / Article : 6458 / Sous-Fonction : 3117 (Cotisations aux autres organismes sociaux).

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 47

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur

Délibération n°47 du 08/07/2024

Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Christine PRUNET Théâtre

Objet :	Festival Les Nuits de Saint-Jacques : convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit au profit de l'Office de Tourisme
----------------	--

Rapporteur : Marc GIRAUD

Dans le cadre de sa politique de soutien auprès des associations et l'organisation de grands événements qui contribuent à l'attractivité de son territoire, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay apporte un soutien logistique et humain dans la mise en place et le déroulement de ces grandes manifestations.

Ce soutien intervient en complément d'un éventuel accompagnement financier. On peut citer quelques exemples qui illustrent cet engagement : les fêtes renaissances du Roi de l'Oiseau, le festival de la Chaise Dieu, les 15 kms du Puy-en-Velay, le Trail Saint-Jacques... Tous ces événements génèrent d'importantes retombées pour le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et plus largement sur le département.

L'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, organisateur du festival Les Nuits de Saint-Jacques, sollicite la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay afin de bénéficier de différentes prestations de soutien et mises à disposition de moyens pour l'organisation de cet événement majeur qui rassemble plus de 15 000 visiteurs chaque année.

Depuis juillet 2015, le jardin Henri Vinay du Puy-en-Velay accueille durant 3 jours le festival des Nuits de Saint-Jacques dans son écrin de verdure. L'événement musical de l'été en Velay s'installe sur l'esplanade du Musée Crozatier pour 3 soirées de concerts exceptionnels. Mi-juillet, le rendez-vous est désormais incontournable pour proposer un festival au cœur même de la ville chef lieu du département. Dans le sillage des éditions précédentes, le festival prend une nouvelle dimension chaque année et atteint des records de fréquentation en s'inscrivant sur la carte des festivals nationaux. Ce festival contribue largement au rayonnement et à l'attractivité du territoire avec une forte dimension touristique. En effet, 40 % des ventes de billets se font hors département de Haute-Loire.

L'objet de la présente convention a pour objectif de lister et valoriser les différents moyens et outils apportés par la Collectivité pour soutenir l'organisation du festival Les Nuits de Saint-Jacques. Pour l'édition 2024, aucun soutien financier ne viendra en complément de cette aide matérielle.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 11/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- CONFIRME son engagement auprès de l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour l'organisation du festival Les Nuits de Saint-Jacques,
- VALIDE les moyens mis à disposition de l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à titre gracieux pour l'organisation du festival Les Nuits de Saint-Jacques,

Délibération n°47 du 08/07/2024

- AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit au profit de l'Office de Tourisme pour l'organisation du festival Les Nuits de Saint-Jacques.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 48

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

Délibération n°48 du 08/07/2024

TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGERLa séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Christine GODEFROY Patrimoine

Objet :	Musée Crozatier – Demandes de subventions auprès du Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) et du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM)
----------------	---

Rapporteur : Marc GIRAUD

Conformément à sa mission de conservation du patrimoine, le musée Crozatier poursuit, chaque année, un programme d'enrichissement et de restauration de ses collections.

Le ministère de la Culture et la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutiennent ces projets d'acquisition et de restauration d'œuvres appartenant aux collections des musées de France, grâce au Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) et au Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM), dispositifs d'accompagnement financier aux collectivités. Les projets ayant reçu un avis favorable de la commission scientifique régionale peuvent être subventionnés au titre du FRAR et du FRAM à hauteur de 50 % (25 % Région, 25 % Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)).

Le musée Crozatier a présenté aux dernières commissions scientifiques régionales des projets d'acquisition et de restauration qui ont tous reçu un avis favorable.

Il est proposé de solliciter le soutien du FRAR et du FRAM pour les projets suivants :

ACQUISITIONS / FRAM

Dépenses	Montant (TTC)	Recettes	Montant
Dossier 1 : Ensemble d'œuvres graphiques	11 038,90 €	Subvention FRAM 50 %	5 518,00 €
- La chapelle Saint-Clair à Aiguilhe Épreuve sur papier salé-albuminé ; attribué à Auguste Laresche ; vers 1854. Inv. : 2023.9.1 Avis favorable de la DP du 9 novembre 2023	(2 304,00 €)		
- Vue du Puy-en-Velay Tirage photographique sur papier albuminé ; Édouard Baldus ; 1854 Inv. : 2024.2.1 Avis favorable de la CSR des 29 et 30 avril 2024	(2 750,00 €)	Agglomération 50 %	5 520,90 €
- Les Soldats romains Dessin au crayon noir et rehauts de craie blanche sur papier ; Lionel Royer ; vers 1899	(798,00 €)		

<p>Inv. : 2024.1.1 Avis favorable de la DP du 18 mars 2024</p> <p>- Nu assis au bord de l'eau Pastel ; Charles Maurin ; vers 1890</p> <p>Inv. : en cours Avis favorable de la CSR du 6 juin 2024</p> <p>- 21 photographies, sujets divers en Haute-Loire Épreuves au gélatino bromure d'argent ; Félix Thiollier ; vers 1900.</p> <p>Inv. : en cours Avis favorable de la CSR du 6 juin 2024</p>	<p>(1 612,00 €)</p> <p>(3 574,90 €)</p>		
<p>Dossier 2 : Façade de coffre gravée Bois résineux ; Origine vellave (probable) ; 17^e-18^e siècle</p> <p>Inv. : 2023.10.1 Avis favorable de la CSR des 13, 14 et 15 novembre 2023</p>	<p>1 000,00 €</p>	<p>Subvention FRAM 50 %</p>	<p>500 €</p>
<p>Total des dépenses d'acquisition</p>	<p>12 038,90 € (*)</p>	<p>Total Subvention FRAM (50%) <i>Subv DRAC (25%)</i> <i>Subv Région (25%)</i></p>	<p>6 018,00 € 3 009,00 € 3 009,00 €</p>
		<p>Total part Communauté d'agglomération (50%)</p>	<p>6 020,90 €</p>

(*) Pas de TVA sur l'acquisition d'œuvres.

RESTAURATIONS / FRAR

Dépenses	Montant (HT)	Recettes	Montant
<p>Dossier 3 : Vierge en majesté Noyer sculpté, marouflé, polychromie ; Datée du 12^e siècle Rest. : Blossier-Poirier</p> <p>Inv. : 2023.2.1</p> <p>Avis favorable de la CSR du 25 avril 2024</p>	<p>11 256,00 € HT</p>	<p>Subvention FRAR 50 %</p>	<p>5 628,00 €</p>
<p>Total des dépenses de restauration</p>	<p>11 256,00 € HT</p>	<p>Total Subvention FRAR (50%) <i>Subv DRAC (25%)</i> <i>Subv Région (25%)</i></p>	<p>5 628,00 € 2 814,00 € 2 814,00 €</p>
		<p>Total part Communauté d'agglomération (50%)</p>	<p>5 628,00 €</p>

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 11/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- CONFIRME l'engagement de la Communauté d'agglomération sur les opérations de restauration et d'acquisition pour lesquelles un avis favorable a été émis par les commissions scientifiques régionales Auvergne-Rhône-Alpes,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes une subvention de 3 009,00 € au titre du FRAM et 2 814,00 € au titre du FRAR, et auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention de 3 009,00 € au titre du FRAM et 2 814,00 € au titre du FRAR, pour les acquisitions et restaurations mentionnées,
- ACCEPTE l'attribution de subventions au titre du FRAR et du FRAM à la Communauté d'agglomération, dans le cadre des restaurations et des acquisitions pour le compte du musée Crozatier,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le versement des subventions auprès de la DRAC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 49

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

Délibération n°49 du 08/07/2024

TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Christine GODEFROY Patrimoine

Objet :	Service Patrimoine : Convention de partenariat 2024-2027 / Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire
----------------	--

Rapporteur : Marc GIRAUD

Une convention de partenariat d'une durée de trois ans a été signée le 16 juillet 2021 avec la Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire. L'objet de la convention est de définir les modalités du soutien de la Société académique au développement et au rayonnement du musée Crozatier.

Au cours des 3 années 2021-2024, ce partenariat a permis d'une part la réalisation de projets communs tels que des conférences (sur le peintre Dubois-Pillet, sur les 'Pères fondateurs' du musée Crozatier, sur le patrimoine des couvents mendiants du Puy, etc.) et la publication d'articles et études. D'autre part, la Société Académique a contribué à l'enrichissement des collections du musée, en participant à l'acquisition, entre autres, d'un chapiteau roman, d'un tableau de Désombreges représentant la porte Pannesac, d'un dessin de Charles Maurin (*Scène paysanne*, 1875), d'une Vierge en Majesté et du reliquaire de Chamalières-sur-Loire.

La Société Académique souhaite poursuivre ces collaborations. La convention de partenariat arrivant à son terme, il est proposé de reconduire la convention pour une durée de 3 ans, soit du 17 juillet 2024 au 16 juillet 2027.

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 11/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le renouvellement de la convention triennale de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et tout document s'y rattachant.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240710-DEL_CC2024_194-DE

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024